



Commune de

Val-de-Virvée

Le Mag

Journal municipal - Automne 2020



Nous sommes tous Samuel PATY

**Systeme
d'Alertes SMS,
page 15**

Retrouvez toutes les dernières informations sur le site internet www.valdevirvee.fr

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

- Édito du Maire
- Le conseil municipal
- Cérémonies du 11 Novembre
- Du côté des enfants
- Le CCAS pendant la crise Covid 19
- Covid 19, les recommandations ARS
- Pharmacie et Vival, du changement

VIE ASSOCIATIVE

- APE « Les Petits Albins »
- Comité des fêtes de Saint-Antoine
- Le Cours de Danse
- Le Moulin de L'eau
- Les joyeux Albins
- Même pas cap !
- SALI'AN
- Saint-Antoine du bon pied

État Civil

Informations Utiles

- Urbanisme
- Les règles de vie
- Intercommunalité
- Expression libre
- Numéros utiles

Directeur de publication :

Christophe Martial

Rédaction :

Romain Picard, Stéphanie Bouillot, Emilie Contiero, Sylvie Deschamps, Frédéric Faussemagne, Cindy Gaussean, Pierrette Lumon, Karine Martin

Photos :

Christophe Martial, Romain Picard, Karine Lagabarre, Salignac Cyclotourisme, Sali'An, Saint Antoine du bon pied

©Communauté de Communes du Grand Cubzaguais

Impression : Imprimerie CASTET

Chères Virvéennes, Chers Virvéens,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que maire de Val-de-Virvée. La crise que nous traversons a perturbé la mise en place de la nouvelle équipe municipale mais les commissions sont aujourd'hui en place et au travail.

Vous découvrirez à travers les pages qui suivent votre journal communal remanié, plus clair et plus aéré. Bravo à la commission en charge de la communication pour ce beau résultat.

Comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, nous souhaitons améliorer la communication entre l'équipe municipale et les habitants de Val-de-Virvée.

Pour ce faire, un système simple d'alertes SMS est aujourd'hui opérationnel. Il nous permettra de vous faire connaître rapidement les informations que nous jugerons utiles ou importantes. Cet outil sera également mis à la disposition des associations qui pourront communiquer sur leurs manifestations. Vous trouverez en page 15 de ce magazine toutes les informations nécessaires sur ce bel outil de communication et la procédure pour vous inscrire si vous le souhaitez.

Dans le même esprit, ce que nous pourrions appeler des réunions « de quartiers » ou « de villages » seront organisées dès que le contexte sanitaire permettra de le faire de manière plus sereine.

La rentrée scolaire s'est effectuée dans les meilleures conditions possibles, en ayant toujours à l'esprit la recherche de la plus grande sécurité possible pour les élèves et nos agents face à la COVID 19. Merci aux équipes enseignantes, aux agents en charge du périscolaire et aux services techniques pour leur dévouement dans ce contexte difficile.

Mes chers concitoyens, la pandémie que nous traversons a mis à mal bien des secteurs : économiques, culturels, associatifs.

La solidarité est certainement le remède le plus efficace pour nous aider à traverser cette période troublée. Pendant l'été, la distribution des colis de la Banque Alimentaire a pu être maintenue grâce à de nombreux bénévoles et à l'excellent travail des responsables du CCAS. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Le personnel communal et les élus font tout leur possible pour que personne ne se trouve isolé et en difficulté ; mais nous comptons sur l'aide de tous.

Prêtez attention à ceux qui vous entourent et n'hésitez pas à nous faire remonter toute information qui nous permettrait d'intervenir auprès de personnes en difficultés.

Ecoute, empathie et dévouement, c'est ce que vous êtes en droit d'attendre de votre équipe municipale. Soyez certains que nous nous y employons.

Je vous souhaite une très belle fin d'année



Votre maire,
Christophe MARTIAL

Le conseil Municipal

Votre Maire



MARTIAL
Christophe

Vos Maires délégués et adjoints



Sylvie LOUBAT
Maire déléguée
de Salignac

Adjointe en charge de l'Organisation générale, des Finances et de la Prospective



Jean-Paul BRUN
Maire délégué
de St Antoine

Adjoint en charge de la Voirie, des bâtiments et des cimetières



Magalie FOUNAU

Adjointe en charge du Social, de la Jeunesse, de la solidarité et des Affaires scolaires



Frédéric POUFFET
Maire délégué
d'Aubie et
Espessas

Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Transition énergétique



Karine MARTIN

Adjointe en charge de la culture, du Patrimoine, de la Citoyenneté et de la Vie associative



Romain PICARD

Adjoint en charge de la Communication et des Animations

Vos Conseillers Municipaux

Bien Vivre à VAL-DE-VIRVÉE



Annick
VIGNON



Sylvie
DELANNE



Patrick
CHASSAIN



Gilles GAYE



Thierry
CHAMBORD



Jean-Marc
DUPUY



Laurence
LANGEVIN



Pierette
LUMON



Ludovic
AUDINETTE



Richard VIDAL



Christelle
FASILLEAU



Jérôme LE
DIREACH



Stéphanie
BOUILLOT



David LAHAYE



Emilie
CONTIERO



Cindy
GAUSSELAN

Ensemble pour VAL-DE-VIRVÉE



Jean-Louis
RIGAL



Sylvie
DESCHAMPS



Catherine
SALLES -
CLAVERIE



Frédéric
FAUSSEMAGE



Sylvain
GUINAUDIE



Emilie
KUBRACK

Manifestations

Les restrictions liées à la COVID19 ont contraints les associations à annuler ou reporter la plupart de leurs manifestations.

Les informations données ci-dessous sont donc susceptibles d'évoluer en fonction des directives sanitaires.

Nous espérons que puisse arriver très vite le temps où nous pourrions nous retrouver pour partager d'agréables moments .

Cérémonie du 11 Novembre

En concertation avec les associations des anciens combattants, il nous est apparu moins contraignant qu'une seule cérémonie soit programmée pour la commune nouvelle de Val-de-Virvée.

La commémoration de nos morts sur les champs de batailles de la guerre 14-18 se déroulera donc chaque année de manière alternée sur chacune des trois communes déléguées.

Cette année , les directives préfectorales liées à la pandémie de la COVID19 interdisent la présence du public pour cette commémoration.

Monsieur le Maire et les Maires déléguées déposeront donc une gerbe au monument aux morts à 11h00.

Chacun aura une pensée pour ces héros de la première guerre mondiale qui ont donné leur vie au nom de la liberté nationale.

La cérémonie se tiendra donc :

Place de l'Abbé Pierre sur la commune déléguée de Aubie-et-Espessas, à 11h00.

Au préalable, une gerbe sera déposée par Monsieur le Maire et Madame et Messieurs les Maires délégué(e)s sur les monuments des communes déléguées de Saint-Antoine et de Salignac.

Important:

Afin de préserver la santé des personnes les plus vulnérables, le repas des aînés de la commune déléguée de Salignac n'aura pas lieu le 11 novembre et sera reporté à une date ultérieure, en début d'année 2021.

Nous rappelons que ce dernier aura désormais lieu tous les ans et non plus tous les deux ans.



Du côté des enfants

C'est dans un contexte sanitaire particulier qu'a eu lieu cette rentrée scolaire. Chacun à su s'investir pour accueillir les enfants sur nos 3 écoles, dans de bonnes conditions.

Une bonne organisation mise en place par les enseignants, une bienveillance de nos agents municipaux encadrés par Mme Karine Lagabarre qui veille à faire appliquer et mettre en place le protocole sanitaire.

Nous rappelons que le port du masque aux abords des écoles est obligatoire, que ce soit aux heures d'accueils scolaires ou périscolaires ; merci de le respecter.

Nous souhaitons aux enfants et enseignants une belle année scolaire.

Restauration scolaire

Nos trois restaurants scolaires sont gérés en régie directe. La collectivité réalise les menus, approvisionne les denrées, fait préparer les repas sur chaque site par nos agents, veille aux contrôles réglementaires d'hygiène.

Une étude de mise en conformité du restaurant scolaire de l'école Jacques Colavolpe va être réalisée.

Accueil périscolaire

Les garderies sont ouvertes de 7h20 à 8h50 et de 16h30 à 19h00.

Les tarifs sont identiques à l'année 2019-2020 :

- Restaurant scolaire:
- Accueil périscolaire:

	Tarif
Repas enfants	2.10€
Repas enfants à partir du 3ème enfants scolarisé dans les écoles communales	1.05€
Repas adulte	4.20€

Quotient familial	Tarif horaire
Inférieur ou égal à 600€	1€
Entre 601€ et 800€	1.08€
Entre 801€ et 1000€	1.18€
Supérieur à 1000€	1.28€

Une majoration de 20% sur tous les tarifs des services périscolaires sera appliquée pour les enfants domiciliés en dehors de la commune de Val-de-Virvée.

LES EFFECTIFS 2020-2021 :

Ecole Les Petits Albins 6 classes 140 élèves		
Classe PS-MS	23	Enseignante : Mme JAMES ATSEM : Elise DARTAILH
Classe GS-CP	24	Enseignantes : Mme MORENO Mme SONNEVILLE ATSEM : Anne-Perrine RANA
Classe CP-CE1	24	Enseignante : Mme TALIMI
Classe CE1-CE2	23	Enseignante : Mme COTARD
Classe CM1-CM2 A	22	Enseignantes : Mme MONÉGER Mme LEGOFF
Classe CM1-CM2 B	24	Enseignant : M. LEFEBVRE

Ecole Jean Beynel 3 Classes 50 élèves		
Classe PS-MS GS	14	Enseignantes : Mme BONNENFANT Mme PERENNES ATSEM : Mélissa BOUCHER
Classe CP-CE1	13	Enseignantes : Mme MUSSET Mme PERENNES
Classe CE2-CM1-CM2	23	Enseignant : M. VIDALENC

Ecole Jacques Colavolpe 8 Classes 186 élèves		
Classe PS-MS	24	Enseignante : Mme LEGRAND-POLI ATSEM : Laurence DESPAUX
Classe MS-GS	21	Enseignantes : Mme DUPIN Mme REY ATSEM : Fabienne CORNUBERT
Classe GS	23	Enseignantes : Mme BERTON Mme SONNEVILLE ATSEM : Stéphanie GOUGEON
Classe CP	22	Enseignante : Mme REDON
Classe CE1-CE2	22	Enseignante : Mme THÉRON-GUITARD
Classe CE2	23	Enseignante : Mme BARDEAU
Classe CM1	24	Enseignante : Mme LAMOURE
Classe CM2	27	Enseignant : M. RAYNAUD

École multisport :

- Les Petits Albins : 1 groupe de 16 enfants le lundi et le vendredi (CM1-CM2)
- Jean-Beynel : groupe de 13 enfants le mardi (CE2-CM1-CM2)
- Jacques Colavolpe : 1 groupe de 17 enfants et 1 groupe de 10 enfants le mardi et jeudi (CM1-CM2)

Cotisation de 8 €/trimestre. Majoration de 20 % appliquée pour les enfants hors communes.

Nos agents dans les écoles :

Les Petits Albins



De gauche à droite, Elise, Anne-Perrine, Nathalie, Krystie, Emmeline, Evelyne.

Jean-Beynel



De gauche à droite, Nicole, Rachel, Laurence, Méliissa

Jacques Colavolpe



De gauche à droite, Sandrine, Elodie, Fabienne, Rachel, Nicole, Florence, Stéphanie, Laurence

École numérique :

Durant l'été, le programme d'installation des vidéoprojecteurs interactifs s'est poursuivi sur nos 3 écoles. Il est cofinancé par l'union européenne dans le cadre du programme FEDER:

- les Petits Albins : 3 classes supplémentaires ont été dotées d'un tableau numérique, toutes les classes sont désormais équipées.
- Jean-Beynel : 1 classe supplémentaire a été dotée d'un tableau numérique, il reste 1 classe à équiper.
- Jacques Colavolpe : 3 classes supplémentaires ont été dotées d'un tableau numérique, il reste 2 classes à équiper.

Vie Municipale

Travaux d'entretien et équipements :



Ecole Jacques Colavolpe :

Peinture des sanitaires, du hall de la cantine, de la coursive et des portails.



Equipped de nouveaux jeux de constructions dans nos trois écoles



Acquisition de vélos pour les écoles des Petits Albins et Jean-Beynel



Travaux à réaliser :

Pendant les vacances de la Toussaint

- Ecole des Petits Albins : pose de stores occultant dans deux salles de classe, réalisés pendant les vacances de la toussaint
- Ecole Jacques Colavolpe : changement du sol d'une salle de classe de maternelle, réalisés pendant les vacances de la toussaint
- Ecole Jean-Beynel : peinture d'une salle de classe, réalisés pendant les vacances de la toussaint

Ludothèque:

Présente une fois par mois sur la commune de Val-de-Virvée, elle permet aux enfants de nos trois écoles d'y participer et de découvrir de nouveaux jeux et jouets.

L'accès est gratuit et ouvert à tous.

2020-2021

**Ludothèque
Itinérante**

Jeu Dé Ambule

Les Mardis ludiques

Aubie-et-Esp	Saint Antoine	Salignac
13 Octobre	15 Septembre	10 Novembre
2 Février	8 Décembre	12 Janvier
6 Avril	9 Mars	4 Mai
	8 Juin	

Gratuit
Jeux
&
Jouets
Pour tous

Contact : 06 43 80 26 98
ludotheque-jda.com

COMMUNE DE
Val-de-Virvée

Côté travaux

Les contraintes liées à la COVID19 n'ont pas permis de programmer tous les travaux habituellement réalisés pendant les vacances scolaires.

Cependant, les opérations suivantes ont été effectuées ou sont en cours de réalisation :

Pour les bâtiments :

- Pose de VPI (Video projecteurs interactifs) dans les écoles Jacques COLAVOLPE, Les Petits Albins et Jean Beynel. Toutes les classes de l'école Des Petits Albins sont désormais équipées. Il restera deux classes à pourvoir dans l'école Jacques COLAVOLPE et une dans l'école Jean Beynel
- Réfection des peintures des poteaux et des rambardes dans la cour de l'école Jacques COLAVOLPE.
- Réfection des peintures des sanitaires extérieurs à l'école Jacques COLAVOLPE.
- Réfection du sol d'une classe de maternelle à l'école Jacques, réalisés pendant les vacances de la toussaint
- Pose de volets roulants dans deux classes de CE1-CE2 et CM2 de l'école des Petits Albins, réalisés pendant les vacances de la toussaint
- Réfection des peintures d'une classe de l'école Jean Beynel, réalisés pendant les vacances de la toussaint
- Réfection des peintures extérieures du Club House de Tennis à Salignac.
- Défientage , nettoyage et pose de filets anti-pigeons dans le clocher de l'Eglise Saint-Pierre de Salignac (Opération programmée en Novembre)

Pour les espaces verts :

- Installation de nouveaux jeux dans le Parc des Charmilles sur la commune déléguée de Aubie-et-Espessas.

Cet aire de jeu vient compléter l'espace ludique du parc déjà pourvu d'un city stade, de tables ping-pong. Les jeux proposés sont destinés aux 5 - 12 ans. Vous y trouverez aussi un jardin d'enfants, pour les moins de 5 ans.



Pour la voirie :

- Opérations de curage des fossés (6 km 500 de fossés réalisés fin septembre)
- Réfection des peintures des barrières en bordure de RD10 dans la traversée de la commune déléguée de Salignac.
- Travaux annuels de reprises sur la voirie communale par la méthode de l'enrobé projeté (Opération programmée en Février 2021) sur les rues suivantes :

Chemin de Beaucourt

Chemin de Croze

Chemin des Sourderies

Chemin des Nauves

Chemin de Rolle

Chemin de l'Oligeaie

Rue de l'Eglise Saint pierre

Chemin de Fuserat

Chemin de Barraud

Rue de Veyrette

Chemin de Guillebeau

Chemin de Tarreyrots

Chemin de Bonnefond

Chemin de Nouguerede

Rue du Vieux Plantier

Rue de Moreau, et du moulin de Moreau

Rue de Charlieu

Rue de Piote

Rue de Barrail

Chemin de la Vergne

Les services techniques viennent de recevoir leur nouveau véhicule, un camion tri-benne de marque Peugeot. Un bel outil pour pouvoir travailler plus sereinement.

L'ancien véhicule, âgé de 20 ans, ne pouvait plus être réparé.

L'équipe municipale profite de cette occasion pour remercier tous les agents de la commune qui œuvrent pour améliorer votre environnement et votre cadre de vie !



LE CCAS

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public communal présidé par Monsieur Le Maire, Christophe Martial. La vice-présidence est quant à elle assurée par Madame Magalie FOUNAU.

Il est composé de 8 conseillers municipaux élus et de 8 membres nommés par le maire constituant le Conseil d'Administration.

Chaque membre du CCAS a signé une charte de confidentialité.

La mission du CCAS est d'offrir une écoute, d'apporter une aide ponctuelle d'urgence aux personnes en difficulté.

Ce soutien peut prendre la forme d'une aide alimentaire, la participation au règlement d'une facture, d'un accompagnement dans les démarches administratives, constitution des dossiers et une orientation vers les organismes ou associations compétentes.

Ces aides s'adressent aux personnes isolées, familles, personnes âgées.

Cinq membres du Conseil d'Administration, « instructeurs référents » ont été désignés pour recevoir, constituer et étudier des dossiers de demande d'aide.

Il s'agit de :

- Mme AUGENDRE Christiane,
- Mme GUERINEAU Catherine,
- M. GUINAUDIE Sylvain,
- Mme LANGEVIN Laurence,
- Mme MARTIN-TARTRAT Annie

Ils sont à votre disposition pour tout renseignement ou prise de rendez-vous. Merci de contacter le secrétariat du CCAS au 05 57 42 64 12 ou par mail : ccas@valdevirvee.fr

Service de la Banque Alimentaire

Depuis le mois de mars nous sommes toutes et tous confrontés à une crise sanitaire sans précédent, et durant le début de cette éprouvante période, le CCAS de Val-de-Virvée s'est attaché à maintenir ses missions d'entraide, notamment le service de la banque alimentaire.

Une réorganisation du service a été nécessaire. Grâce à la mobilisation des élus, de quelques bénévoles, la délivrance des colis alimentaires a pu se poursuivre sans interruption chaque mercredi à la satisfaction de tous les bénéficiaires et dans le respect des gestes barrières.

Le CCAS a également répondu à toutes les urgences alimentaires formulées par les familles dont la situation financière est devenue critique en raison de la pandémie du Covid19. Il a également assuré la livraison de colis à domicile.

Ce contexte de crise sanitaire étant malheureusement toujours d'actualité, le CCAS reste présent et à l'écoute des habitants de la commune.

Alerte SMS

Le service d'alerte SMS est maintenant actif sur la commune. Cet un outil simple d'utilisation qui vous permettra d'être au plus près de la vie de votre commune. Si vous souhaitez recevoir les alertes merci de bien vouloir consulter la page :

www.valdevirvee.fr/alertes.html

Seul votre numéro de téléphone est requis, aucune autre information personnelle ne vous sera demandée. Vous pouvez à tout moment demander la désinscription à l'adresse:
communication@valdevirvee.fr

Ma Commune Ma Santé - Rappel

Le dispositif «MA COMMUNE MA SANTE», en partenariat avec l'Association ACTIOM dont le rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions de garanties options, tarifs, services et avantages, a été mis en œuvre en 2017 par le CCAS.

Il permet à tous les administrés de Val-de-Virvée, commerçant, artisan, agriculteur, ou professionnel libéral installé sur la commune de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé à tarif préférentiel, personnalisée et adaptée aux besoins de chacun.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

M. Hubert LEROY, référent de la Haute Gironde au 06 80 62 14 00

Mail : hleroy.conseil@gmail.fr

La plateforme ACTIOM au 05.64.10.00.48

Le CCAS au 05 57 42 64 12

Que faire en cas de symptômes ?

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser à la COVID-19 :

- je reste à mon domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin, je privilégie la téléconsultation
- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Les principaux symptômes :

- fièvre
- toux
- fatigue inhabituelle
- difficultés respiratoires, étouffements
- maux de tête
- perte de goût et de l'odorat
- courbatures
- parfois diarrhées



Vous retrouverez toutes les dernières informations sur le site de l'Agence Régionale de Santé, à cette adresse :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Changement de propriétaires !

Depuis le début de l'année deux de nos commerces ont changé de propriétaire. Il s'agit de la pharmacie rachetée par le Docteur Raizon, et de l'épicerie Vival rachetée par Mme Jeandreau.

La pharmacie conserve le même effectif et il s'enrichit même d'une apprentie. Elle a fait peau neuve et vous propose toujours des articles de parapharmacie, vétérinaires, mais aussi du matériel médical.

Quant à l'épicerie, en plus d'un remaniement de l'agencement elle fait aussi évoluer son offre : livraison, drive et bien d'autres services que nous vous invitons à découvrir.

Nous profitons aussi de ces quelques lignes pour vous rappeler que la commune dispose de nombreux commerçants, d'artisans, et de produit locaux. Ce dernier printemps a mis en avant à quel point ils nous sont utiles. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour obtenir une liste des services proposés sur le territoire.



Horaires Epicerie de Val-de-Virvée

Du lundi au mercredi de 9h30 à 19h30

Jeudi de 7h30 à 19h30

Vendredi de 7h30 à 21h00

Samedi de 9h00 à 19h30

Dimanche et jours fériés de 9h à 13h



Horaires Pharmacie Raizon

Du lundi au vendredi de 8H30 à
12H30 et de 14h à 19h30

Samedi de 9H à 12H30 et de 14h à
19h

VAL-DE-VIRVEE, SON HISTOIRE, SON PATRIMOINE...

Beaucoup d'entre vous les connaissent et, pour certains, nous passons devant chaque jour sans même les remarquer.

Le saviez-vous, il n'existe pas moins de six anciens moulins sur notre commune ; 4 sur la commune déléguée de AUBIE-ESPESSAS, et 2 sur la commune déléguée de SALIGNAC.



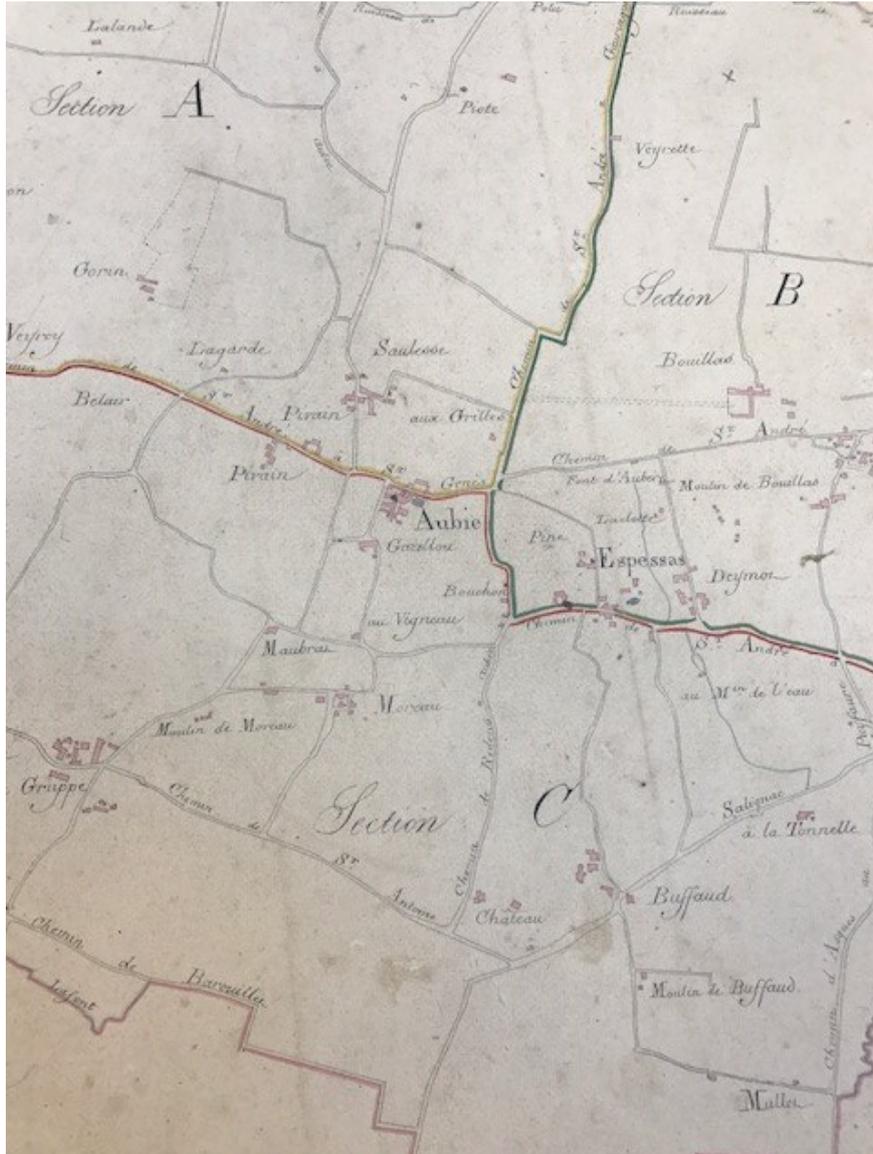
Certains sont aujourd'hui intégrés dans des habitations, d'autres sont abandonnés.

Mais alors, de quand datent ces constructions et quelle est leur origine ?

Certains de ces moulins, comme celui de Buffaud, celui du bourg de Salignac, et les deux moulins de Bouilhas, sont déjà représentés sur le plan Napoléonien de 1836.

Un autre figure sur le même plan rue du Vieux Plantier, mais a aujourd'hui disparu.

Vie Municipale



Plan Napoléonien commune de Aubie-et-Espessas, 1836.

On peut donc penser que leur construction remonte au XVIII^e siècle.

Cela laisse supposer que la culture céréalière était importante sur notre territoire à cette époque.

Il s'agit en tout cas d'un patrimoine à conserver.

Nous restons à la disposition de toute personne qui pourrait apporter des informations sur la présence de ces moulins ou de tout autre élément de notre patrimoine historique.

Nous espérons ainsi pouvoir enrichir le site Internet de la Commune d'un onglet « Histoire et Patrimoine »

APE « Les Petits Albins »

Déjà un mois que nos enfants ont retrouvé leur école et la vie scolaire s'organise.

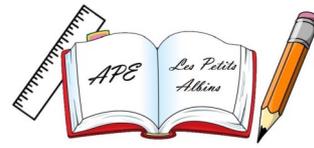
Votre association des parents d'élèves, l'APE « Les Petits Albins », reste présente à l'écoute des familles et au côté du corps enseignant.

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux «APE Ecoles Les petits albins » sur facebook et à nous communiquer vos souhaits ou vos attentes dans ce contexte particulier par mail « parentslevesaubie@gmail.com ».

Cette année, nous aimerions continuer à organiser des actions, tout en respectant l'interdiction de rassembler un large public, toutes les idées sont les bienvenues. Les sommes récoltées serviront à financer des projets à venir.

Nous espérons lire vos retours,

L'équipe de l'APE.



COMITE des FETES de SAINT-ANTOINE

La section Cirqu' éveil propose les cours le mercredi matin, cette activité convient aux enfants de 4 ans à 10 ans.

Le Cirqu'éveil apporte aux enfants qui y participent des notions d'équilibre, d'habileté, de motricité et de souplesse, dans un cadre ludique, ainsi que l'apprentissage de loisirs en collectivité. La section est animée par un intervenant diplômé d'état, avec du matériel adapté et homologué. L'activité se déroule à la salle des fêtes de Saint-Antoine tous les mercredis

1er groupe

De 9h30 à 10h30

2ème groupe

De 10h30 à 11h30



La participation par séance est de 4 €, avec règlement trimestriel et une cotisation annuelle de 5 € .

Chaque enfant devra fournir un certificat médical d'aptitude et participer à l'activité dans une tenue adaptée (jogging, rythmiques...).

Pour plus de renseignements et futures inscriptions contactez Eric, responsable de la section cirqu' éveil au 06.30.58.04.45

Prochaines manifestations :

8 NOVEMBRE 2020 - VIDE JOUETS

4 DECEMBRE 2020 - BELOTE



Le Cours de Danse

Eveil, enfants à partir de 5 ans. Classique tous niveaux, cours de pointes, barre à terre, préparation aux concours, cours particuliers. Stages Modern'jazz à partir de 8 ans Street-dance.

Les cours sont donnés sur la commune déléguée de Salignac, Val de Virvée.

Inscriptions toute l'année plus d'information par email : lecoursdedanse33@gmail.com ou sur le site Internet : www.lecoursdedanse.com

Salignac Cyclotourisme

Toujours présent sur la commune de Val de Virvée les randonneurs vélocipédiques se retrouvent tous les Dimanche matin devant la maison du temps libre de Salignac et participent aussi aux organisations de la fédération française de vélo. Venez rejoindre un groupe de plus en plus nombreux.

Pour se renseigner : 0685015833 / 0672965026

email: e.baron@orange.fr



Le Moulin de L'eau

Bonjour à toutes et à tous.

Notre saison a été amputée par le confinement, 2 mois sans activité ça compte. Je voudrais présenter mes excuses aux adhérents qui ont pris la carte à l'année et qui n'ont pu en profiter pleinement. Par contre je ne remercie pas ceux qui, malgré l'interdiction et les panneaux disposés tout autour de l'étang, ont pêché les truites et autres poissons pendant le confinement. Depuis la réouverture nous faisons une fin de saison correcte. Les finances ne devraient pas en pâtir et nous pourrions recommencer la saison prochaine sereinement. (si le covid le veut).

Vu la situation actuelle, les règles sanitaires, la fermeture des salles et le nombre de personnes par groupe l'Assemblée Générale ouverte à tous prévue le Samedi 7 Novembre risque fort d'être annulée. En espérant des jours et des mois meilleurs restons vigilants; respectons les règles sanitaires. La nouvelle saison devrait débuter le Samedi 23 Janvier 2021 par le premier lâcher. Le calendrier sera présenté prochainement.

Amis Vivéens venez prendre l'air au bord de l'étang, venez à la pêche.

Merci à toutes et à tous.

Le président



LES JOYEUX ALBINS

Nous traversons une période compliquée. Notre association apportera toute son attention à l'évolution de cette situation exceptionnelle.

Si nous comprenons l'impatience et la tristesse de nos adhérents à ne pas pouvoir se rassembler, pour vivre les moments de partages avec leurs amis, nous ne pouvons prendre le risque d'une éventuelle contamination. Par conséquent, le bureau a décidé à l'unanimité de suspendre momentanément toutes les activités et manifestations : lotos, repas dansant, spectacle Aznavour, sorties ... jusqu'à la fin de l'année. Il nous est difficile d'admettre l'isolement sociétal que l'on nous impose. Les informations contradictoires diffusées par les médias montrent que tout de même des rassemblements ont lieu (ex : chansons pour le Liban...) que les transports sont utilisés sans distance physique ? Ne serions-nous pas capables de rassembler nos adhérents en tenant compte des gestes barrières ? Si toutefois le virus devait persister, nous pensons que la vie associative, sociale, économique devrait reprendre. Etant bien entendu que nous devrions appliquer toutes les précautions sanitaires nécessaires afin d'éviter la propagation du virus.

Dernièrement, au foyer des Albins, nous avons matérialisé l'emplacement des tables en respectant la distance physique.

Il nous semble possible de pouvoir fonctionner... SI DEMARRAGE EN 2021... ? Nous prévoyons : L'achat d'un thermomètre frontal, la mise en place de rubalise pour canaliser les participants, du gel hydroalcoolique et produit désinfectant, l'obligation de porter son masque et son gel, aucun déplacement ne se fera en salle sans le masque...

Le président, M.Paulais

Les même pas cap !! sont en sommeil à cause du covid !!

2020 sera une année sans animations car le marché de Noël qui a lieu le 1er dimanche du mois de décembre demande beaucoup d'organisation que nous commençons mi-août habituellement et au vu de l'actualité nous ne voulons pas subir une annulation de dernière minute comme pour le carnaval.

Nous espérons faire le carnaval 2021 peut être quand Avril avec les Antonins investis de st Antoine et les butterfly de Salignac.

Tout le reste reviendra également des que nous le pourrons "chasse aux sorcières, chasse aux œufs, journée des petits Albins, fête de la musique...

Nous pensons à tous les enfants qui participaient et profitaient de ces moments d'animations et de convivialité.

On espère reprendre au plus vite mais nous ne voulons pas précipiter les choses et faire prendre des risques...

Pour tout renseignement, contactez nous par mail : memepascaubie@gmail.com

Sincères salutations, Elodie, pour les même pas cap.



ECLA&E

En cette fin d'année plus que tumultueuse, nous désirons vous tenir informés sur notre association. L'association Ecla&e est toujours en activité et travaille pour une nouvelle programmation qui pourra, nous l'espérons, se faire en 2021. Les activités et manifestations de cette année ont dû être annulées au vu de la situation nationale face à la pandémie de la Covid. Ainsi nous sommes déçus de n'avoir pu vous proposer Le Festival du Rire qui aurait été une première pour notre commune, ainsi que le Marché Nocturne qui marque la fin de la saison.

Nous vous remercions de nous avoir suivis lors de nos diverses manifestations et nous ne doutons pas de votre intérêt pour la prochaine programmation. À très bientôt, Association Ecla&e.

SALI'AN

Dédiée à faire rayonner Val de Virvée sur le plan artistique, culturel et festif, SALI'AN est une association dynamique où règne la volonté d'offrir des lieux de convivialité facilitant la communication, l'échange, le partage, la relation aux autres, et permettant de construire le « vivre ensemble ».

La programmation de ses manifestations, aussi diversifiée que qualitative et son élaboration, illustre une double volonté : proposer avec la même attention des événements riches et toujours respecter le public dans ses attentes.

Réalisation 2020

Les événements de 2020 ont été profondément bouleversés suite à la crise sanitaire jamais connue.

Sur les 2 manifestations et les 2 stages bien-être programmés, seul **LEZ'ARTS EN CAMPAGNE** des 31 janvier, 1^{er} et 2 février ont eu lieu.

Il nous a fallu hélas annuler l'édition **JARDI'REVE**, programmée le 17 mai 2020.

Événement Culturel et artistique : 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2020

« LEZ'ARTS EN CAMPAGNE »

C'est une exposition riche de talents exceptionnels, peinture, sculpture, photo qui réunit et rassemble autour de l'Art sous toutes ses formes.

Un événement ambitieux où se mêlent audace, émotion et créativité !

Présents durant tout le week-end et lors du vernissage convivial en musique, les artistes talentueux et reconnus n'hésitent pas à partager une vraie complicité avec les visiteurs !

Pour SALI'AN, **LEZ'ARTS EN CAMPAGNE**, c'est valoriser la culture en s'adressant à tous, et toucher chacun dans ce qu'il a de plus intime, le cœur, la raison, le jugement !

Dans le cadre de cette manifestation plurielle, s'est ajouté cette année un exceptionnel Dîner Spectacle « Mon Piano Danse » présenté au cabaret L'ANGE BLEU le vendredi 31 janvier à 20h. Ce fantastique Show Musical a suscité émotion et enthousiasme !

En multipliant les propositions artistiques, SALI'AN dévoile un bel aperçu de sa vitalité et de son dynamisme ! Elle a toute sa place dans la vie culturelle et contribue pleinement au rayonnement et à l'attractivité de Val de Virvée.

SALI'AN, suite...

Projets 2021

LEZ'ARTS EN CAMPAGNE : 5,6 et 7 février 2021

JARDI'REVE : 9 mai 2021

Stages bien-être : dates à préciser

En espérant des jours meilleurs, SALI'AN poursuit son travail sans faillir avec détermination, et souhaite retrouver très vite son public, confiant et fidèle !

Mais en attendant prenez-bien soin de vous !



Tati Mouzo
Parrain
de la manifestation



SAINT-ANTOINE DU BON PIED

Association forte de 50 adhérents environ, elle a tenu son assemblée générale le samedi 31 aout. Le bureau sortant, fut reconduit à l'unanimité. Deux sorties hebdomadaires ; le mercredi à 13h30 et le samedi à 13h30 également : le RDV est devant la salle des fêtes de St-Antoine.

Contacts :

- Béatrice au 06 80 67 61 73

Joaquim au 06 18 59 47 92

[Www.sankoukou5.wixsite.com/st-antoinedubonped/contact](http://www.sankoukou5.wixsite.com/st-antoinedubonped/contact)



4 jours de rando dans le cirque de Lescun, le 7 aout 2020

Les Antonins Investis

- vendredi 27/11/2020 Loto

- samedi 28/11/2020 Soirée Téléthon (Soirée Country avec les Five Angel)

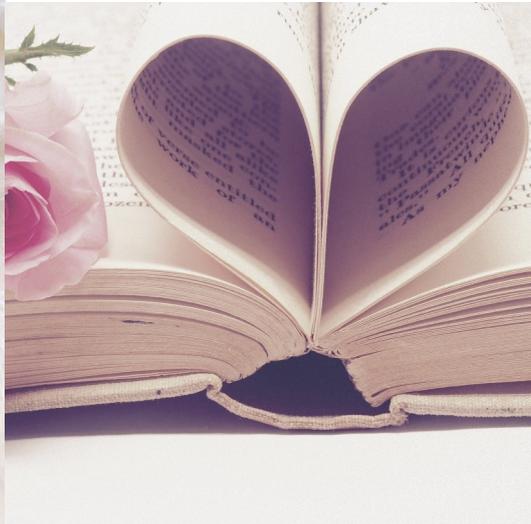
- vendredi 18/12/2020 goûter de Noël pour les enfants de l'école Jean Beynel

- Bourse aux vêtements printemps/été en Mars 2021

- Carnaval avec les même pas cap

-Vide Grenier le 04/04/2021

-Fête de la Musique à ST ANTOINE avec les Memepas cap et Five Angel le 21/06/2021



État civil

Naissances

Commune déléguée de AUBIE-et-ESPESSAS

- Éva ALFONSO le 07/03/2020
- Gabriel BLANCHOD le 23/03/2020
- Albane GALLINEAU DANET le 06/05/2020
- Naomie LAMBERT le 12/05/2020
- Léo ROUSSEAU le 24/07/2020
- Kylian GENTIS le 27/07/2020
- Clément JEAN le 14/08/2020
- Charline BESSEY le 13/09/2020 née à AUBIE-ET-ESPESSAS, commune déléguée de VAL-DE-VIRVÉE
- Louis REGNIER VILLATTE le 05/10/2020

Commune déléguée de SAINT-ANTOINE

- Nathan TEYSSEYRE le 10/01/2020
- Léo BOUACHARI LAURENDEAU le 06/02/2020
- Claire THÉPAUT le 27/03/2020
- Joyce SINAMAN PAYET le 08/05/2020

Commune déléguée de SALIGNAC

- Ambre NEAU le 05/12/2019
- Augustin PIZON DASQUE le 10/12/2019
- Mayana LILE le 05/01/2020
- Robin Raphaël THOMAS le 13/03/2020
- Soën LANSALOT DEVAUX le 09/05/2020
- Léo LESIEUR le 26/05/2020
- Timéo BORDINA le 17/07/2020
- Timéo LARNAUDIE le 06/08/2020
- Matias DUPHIL DEBLICK le 27/08/2020
- Louka CELLIER le 02/09/2020
- Mahé QUERON le 11/09/2020



Mariages

Commune déléguée de AUBIE-et-ESPESSAS

- Karine YUGUERO et Jean-Marc DUCROT le 29/02/2020
- Virginie CHABAUD et Michaël VAUCORET le 25/07/2020

Commune déléguée de SAINT-ANTOINE

- Justine ISSALY et Cédric THÉPAUT le 11/01/2020

Commune déléguée de SALIGNAC

- Corinne DAVIET et Gérard LAFFITTE le 17/06/2020
 - Tracy VILLEMEN et David SIEUW le 19/08/2020
 - Myriam MECHIN et Mathias ROUSSET le 05/09/2020
-

Commune déléguée de AUBIE-et-ESPESSAS

- Michel EXTRAIT le 23/04/2020
- Gervais BIDEAU le 14/06/2020
- Jean ETCHEVERS le 25/07/2020
- Françoise LESPORT épouse GROUSSIN le 06/08/2020

Commune déléguée de SAINT-ANTOINE

- Christian BIZEAUD le 12/05/2020

Commune déléguée de SALIGNAC

- Jean Pierre DURAND le 16/01/2020
- Marie Odette PHENIX veuve GOUPIL le 03/02/2020
- Guy Pierre MENAUD le 10/02/2020
- Jean SALLES le 02/03/2020
- Paulette FAURIE épouse COULAIS le 05/06/2020
- Marie-Louise ROUGER veuve PEREZ le 15/09/2020
- Jacques MINNAIN le 19/09/2020
- Bernard André RICHARD le 27/09/2020
- Marylène Jeanne CANTIN épouse FERCHAUD le 16/10/2020

Décès

Rappels...

Travaux sonores de bricolage et de jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Information

Conformément au règlement de voirie de la commune et au règlement de collecte adopté par le SMICVAL, les conteneurs d'ordures ménagères doivent être placés sur le domaine public la veille au soir ou le jour de la collecte, et retirés au plus tard le soir même du ramassage.

Vos bacs à déchets ne doivent pas être stockés sur le domaine public.

Pensez à rentrer vos poubelles !

Interdiction d'incinération des déchets verts

L'incinération des déchets verts nuit à l'environnement (émission de substances polluantes), au voisinage (odeurs, fumées) et à la santé (particules véhiculant des composés cancérigènes). A titre d'exemple, 50 kg de végétaux brûlés à l'air libre rejettent autant de particules qu'un



parcours de 37900 km effectué avec une voiture essence ou 9800 km avec une voiture diesel. Pour renforcer les dispositifs déjà en place, le Maire ne peut plus accorder de dérogations aux particuliers. C'est pourquoi le brûlage est passible de 450€ d'amende. Il est important d'entretenir les terrains vous appartenant pour éviter la propagation des incendies, que le terrain soit habité ou non. Nous vous rappelons, en complément, qu'il est strictement interdit d'utiliser des « lanternes volantes » (non dirigé et comprenant une source de chaleur active) et ceci quelle qu'en soit la dénomination commerciale.

Urbanisme

Pour faire des travaux, quelles autorisations demander ?

Il existe deux types de demandes : la déclaration préalable ou le permis de construire. Le choix entre ces demandes dépend du projet, de sa surface au sol et du PLU de la commune.

Renseignez-vous auprès du service urbanisme.



Quelle règle pour installer une piscine ?

Si vous comptez construire une piscine, vous devrez déposer une déclaration préalable de travaux en mairie et installer un dispositif de sécurité normalisé pour les piscines privées enterrées non closes.



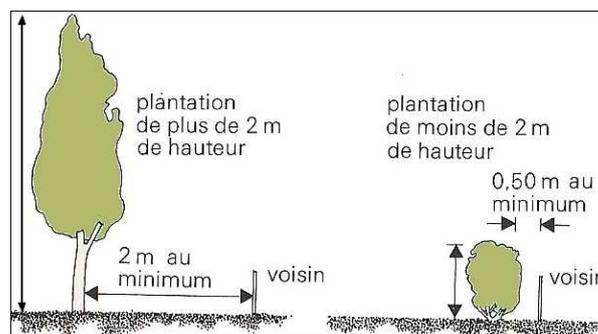
Pour créer un abri de jardin, quelle est la réglementation ?

Pour construire un abri de jardin, vous devez vérifier sur le P.L.U. les règles à suivre sur votre parcelle (implantation, hauteur, emprise au sol...). Ensuite, vous devez connaître la surface de construction de votre abri pour pouvoir obtenir une autorisation : En dessous de 5m², pas d'autorisation, entre

5m² et 20m², il est soumis à une déclaration préalable ; au delà de 20m², un permis de construire sera nécessaire.



Quelle est la hauteur autorisée d'une



haie entre deux propriétés ?

En l'absence de réglementation locale (inscrite au PLU) c'est le Code Civil qui s'applique (article 671). Celui-ci prévoit que les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres, à l'âge adulte, doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de propriété ; ceux ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 0,5 mètre.

Doit-on déclarer l'installation d'un puits dans son jardin ?

Depuis le 1er janvier 2009, tous les prélèvements d'eau souterraine (puits ou forage) existants ou en projet doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.



Concernant l'urbanisme et la voirie, les rendez-vous sont à prendre auprès de la Mairie de Val-de-Virvée ou par e-mail à l'adresse : urbanisme@valdevirvee.fr Vous pouvez aussi y poser toutes vos questions. Tous les documents sont disponibles sur le site internet : www.valdevirvee.fr.

Urbanisme, suite...

Comment installer une clôture ?

Votre clôture doit être établie à l'extrême limite de votre propriété et ne pas empiéter sur le terrain du voisin. La réalisation d'une clôture peut être soumise à déclaration préalable, si le PLU le précise. La hauteur doit respecter les normes définies au PLU. Si vous êtes en lotissement, le cahier des charges peut vous imposer des conditions plus contraignantes (couleur, hauteur...). À noter : vous ne pouvez clore votre terrain si votre voisin a un droit de passage.



Peut-on couper les branches d'arbres de la maison voisine qui touchent mon toit ?

Le Code Civil (article 673) ne vous autorise pas à couper les branches de l'arbre du voisin surplombant votre propriété, mais vous êtes en droit de lui demander de le faire.

Doit-on entretenir le fossé devant sa maison ?

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (articles 640 et 641 du Code Civil).

Les fossés, en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (article L 215 du Code de l'Environnement).



Quelle est la réglementation concernant les arbres qui dépassent d'une propriété sur le domaine public ?

Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies et les haies plantées de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

Démarches Administratives

Carte d'identité et passeport

Les demandes doivent être déposées sur rendez-vous auprès des communes qui propose ce service. Pour les connaître rendez-vous a cette adresse: <https://passeport.ants.gouv.fr>

Les communes les plus proches étant St Savin et St André de Cubzac

Vous devez effectuer une pré-demande par internet sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

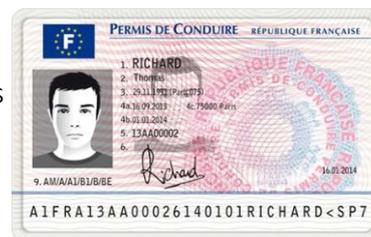
www.predemande-cni.ants.gouv.fr



Permis de conduire et carte grise

Les démarches concernant les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules s'effectuent désormais totalement sur internet :

www.demarches.interieur.gouv.fr



Inscription sur liste électorale

Les nouveaux habitants arrivant sur la commune doivent venir à la Mairie se faire inscrire sur les listes électorales. Pour cela, il faut être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de ses droits civiques et politiques. Si vous souhaitez vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale de la commune :

1. Se rendre sur le site service public à l'adresse suivante :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE
2. L'électeur doit entrer un certain nombre de renseignements (son département et sa commune, son nom et prénom(s), son sexe et sa date de naissance).
3. S'il est inscrit, le site lui renvoie sa commune d'inscription, le numéro et l'adresse de son bureau de vote et son numéro d'ordre sur la liste de la commune.
4. S'il ne l'est pas, il est invité à s'inscrire ou bien en s'adressant à la mairie de sa commune, ou bien en passant par la télé-procédure.

**BIENTÔT 16 ANS !
RECENEZ-VOUS EN MAIRIE**



www.defense.gouv.fr/jdc



PACS

La loi de modernisation de la justice a transféré l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) à l'officier d'état civil de la Mairie.

Plus d'informations : www.service-public.fr

Aides pour les jeunes

Dans le cadre de l'action en faveur de l'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes, la région Nouvelle Aquitaine apporte un soutien pour :

- La préparation à l'examen du permis de conduire.
- Les brevets : BAFA, BAFD, BNSSA.

Toutes les informations sont disponibles sur le site :

www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

Transport à la demande

La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais et la Région Nouvelle-Aquitaine proposent un service de transport à la demande car il est nécessaire de permettre aux personnes en perte d'autonomie, souffrant d'un handicap ou en insertion sociale ou professionnelle, sans permis ou sans moyen de locomotion, de se déplacer au quotidien.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Demandez la carte TRANSGIRONDE PROXIMITÉ auprès de la CDC. Après acceptation de votre dossier réservez votre transport par téléphone au 0 974 500 033 puis tapez « 2 » (prix d'un appel local). Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de plus ou moins 15 minutes). Présentez votre carte et payez votre voyage directement au conducteur. TRANSGIRONDE PROXIMITÉ vous dépose à destination ou vous connecte à un réseau de transport public vous permettant d'atteindre votre destination. TARIFS : 4,20€ l'aller/retour - 2,60€ l'aller simple - 0,30€ l'aller simple (tarifs sous conditions de ressources).

POUR ALLER OÙ ?

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 19h. Samedi matin : marchés de St-André-de-Cubzac et de Blaye. Pas de circulation les jours fériés.

- Dans le Grand Cubzaguais : toutes destinations, vers les lignes TransGironde ou la gare TER la plus proche ;
- En dehors du Grand Cubzaguais, vers les destinations suivantes :
 - Bordeaux Métropole, hôpitaux et cliniques
 - Pour Libourne, hôpital et médecins spécialistes
 - Pour Blaye, hôpital, centre médical et de radiologie, laboratoires d'analyses médicales, cardiologue Daney et le marché (samedi matin) ainsi que le centre commercial (mardi matin et jeudi après midi).

OÙ S'INFORMER ?

Mme Christine CHAPOUTY Tél. : 05 57 94 06 80 - c.chapouty@grand-cubzaguais.fr

Maison des Services Publics

du Grand Cubzaguais

Une offre de services pour les administrés

Le 29 juin dernier a ouvert la Maison des Services Publics du Grand Cubzaguais sur la zone Parc d'Aquitaine. Cet équipement à énergie positive, totalement connecté, est le nouveau lieu, facilement accessible de tout le territoire au

Outre les services de Grand Cubzaguais Communauté de Communes, dont le bâtiment est le siège, cet espace est également le siège du Syndicat Intercommunal d'Adduction D'Eau Potable Et D'assainissement (SIAEPA), de la Trésorerie, de l'antenne de la Mission Locale, et de l'Association de Maintien et de Soins à Domicile (AMSAD).

L'obtention du label **Espace France Services** donnera aux administrés du Grand Cubzaguais, et au-delà, un gage de services publics de grande qualité.



Trouver le bon interlocuteur pour les démarches



Accéder aux services en ligne



Réaliser des démarches administratives



Contacter et rencontrer les partenaires



Espace de confidentialité



Accès gratuit au Wifi (intérieur et extérieur)



ZAC Parc Aquitaine
365 avenue Boucicaut
33240 Saint-André-de-Cubzac
05 57 43 96 37
msp@grand-cubzaguais.fr

• Lundi : 08h30-18h00
• Mardi : 08h30-18h00
• Mercredi : 08h30-18h00
• Jeudi : 08h30-18h00
• Vendredi : 08h30-16h30

Des permanences régulières sur rendez-vous, pour répondre aux besoins quotidiens

8 espaces permanences sont proposés gratuitement pour conseiller et aider les habitants dans leurs différentes démarches.

On retrouve au total 24 partenaires différents qui interviennent selon un planning mensuel (accessible sur le site internet de la Communauté de Communes).



Social, santé :

- ACIP
- MGEN
- CARSAT (assistante sociale)
- PRADO
- France Alzheimer



Entreprises :

- CCI
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Accès aux droits :

- ADDAH
- InFo Droits
- Conciliateur de justice
- CIBC33
- ACHG
- Point Service CAF
- Pôle Emploi



Médecine préventive :

- AHI33
- CDG33
- MSA



Logement, énergie :

- ICARE
- ADIL
- OPAH



grand-cubzaguais.fr

La nouvelle équipe communautaire



Le 8 juillet dernier s'est déroulée l'installation du Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais. A cette occasion, la nouvelle Présidente de la Communauté de Communes, Valérie Guinaudie, a été élue. S'en est suivie l'élection des 8 Vice-Présidents.



Valérie Guinaudie
Présidente
Maire de **Mombrier**



Célia Monseigne
Vice-Présidente en charge de la Cohérence, de la planification et des Solidarités territoriales
Maire de **St-André-de-Cubzac**



Alain Tabone
Vice-Président en charge du Développement économique, de l'emploi et de la formation
Maire de **Cubzac-Les-Ponts**



Pierre Joly
Vice-Président en charge du développement Touristique et de l'animation du territoire
Maire de **Bourg**



Serge Jeannet
Vice-Président en charge des Solidarités, de la Petite-enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Adjoint à **Gauriaguet**



Michaël Fuseau
Vice-Président en charge de l'Economie du numérique et de l'innovation
Adjoint à **Pugnac**



Mickaël Courseaux
Vice-Président en charge de la Transition écologique et des Mobilités
Adjoint à **St-André-de-Cubzac**



Sylvain Guinaudie
Vice-Président en charge des Finances et des mutualisations
Conseiller à **Val-de-Virvée**



Patrice Gallier
Vice-Président en charge du Patrimoine Communautaire
Maire de **Saint-Gervais**

Le Conseil Communautaire compte 37 élus issus de ses 16 communes, il comprend la Présidente, les 8 Vice-Présidents, les membres du Bureau (noms et prénoms en orange) et les autres Conseillers Communautaires.

Bourg

Laurence DARHAN

Cubzac-Les-Ponts

Nadia BRIDOUX MICHEL
Gérard BAGNAUD

Lansac

Eric POUCHARD

Peujard

Christian MABILLE
Célia JOLLIVET

Prignac-et-Marcamps

Marie-Christine BOUCHET

Pugnac

Catherine COUPAUD

St-André-de-Cubzac

Pascale AYMAT
Georges BELMONTE
Marie-Claire BORRELY
Mathieu CAILLAUD
Olivier FAMEL
Sandrine HERNANDEZ
Véronique LAVAUD
Laurence PEROU
Stéphane PINSTON
Vincent POUX
Nicolas TELLIER

Saint-Gervais

Jacqueline RAMBERT

Saint-Laurent d'Arce

Jean-Pierre SUBERVILLE

Saint-Trojan

Bruno GRAVINO

Tauriac

Roger TARIS

Teuillac

Jean-Franck BLANC

Val-de-Virvée

Jean-Paul BRUN
Sylvie LOUBAT
Christophe MARTIAL

Virzac

Christiane BOURSEAU

Expression libre

Groupe d'opposition « Ensemble pour Val-de-Virvée »



MERCI...

La Démocratie a parlé et il faut s'en réjouir non seulement les jours où son expression est favorable mais aussi ceux où elle ne l'est pas.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée. Nous sommes fiers d'avoir fait une campagne honnête, vous présentant des candidats de grande valeur, portant un projet structurant pour notre commune.

Une autre équipe a été choisie par une majorité des électeurs, nous leur avons adressé nos félicitations républicaines. Ils sont maintenant aux responsabilités et ils devront en répondre.

La démocratie a parlé, mais elle a parlé d'une voix faible, bien faible sans doute trop faible. Le 15 Mars dernier, le 1er tour des élections municipales s'est déroulé dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. Il a été marqué par une abstention massive, plus de 50 %, unique pour cette élection ! L'exécutif municipal actuel est élu avec un peu plus de 25% du corps électoral, cela oblige la majorité à une certaine forme de modestie et d'humilité.

Ni silencieux, ni absents !

Les 6 élus de notre liste ne resteront ni silencieux, ni absents des débats. Nous sommes un groupe minoritaire et non un groupe d'opposition systématique. Nous veillerons à ce que les valeurs de solidarité, de développement durable, d'entraide et de justice soient garanties.

Nous portons un projet global pour notre commune et nous regrettons de ne pouvoir le mettre en œuvre. Durant la campagne, beaucoup de nos idées ont été reprises par l'équipe dirigeante actuelle. Nous appuierons tout ce qui se fera en accord avec elles, mais nous serons vigilants envers tout projet qui s'en éloignera. C'est pourquoi nous siégerons dans toutes les commissions, nous serons ainsi vigilants à l'action de la majorité.

Nous rendrons compte régulièrement de notre action.

Les élus de notre groupe



GUINAUDIE
Sylvain



DESCHAMPS
Sylvie



FAUSSEMAGNE
Frédéric



KUBRACK Emilie



RIGAL Jean-
Louis



SALLES -
CLAVERIE
Catherine

Sylvain GUINAUDIE - 47 ans - Président du SMICVAL - Vice président de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais en charge des Finances, Administration générale et Mutualisations,

Mandat précédent: Maire délégué d'Aubie-et-Espessas - 1er Adjoint au Maire de Val-de-Virvée en charge des Finances, perspectives et Administration Générale.

Sylvie DESCHAMPS - 60 ans - Comptable Retraitée de la Fonction Publique Territoriale.

Frédéric FAUSSEMAGNE - 53 ans - Employé Pro BTP

Emilie KUBRACK - 39 ans - Professeur Agrégée de mathématiques

Jean-Louis RIGAL - 72 ans - Ingénieur Agronome Retraité
Mandat précédent : Conseiller municipal délégué aux bâtiments: pilotage des nouveaux projets et des réhabilitations.

Catherine SALLES-CLAVERIE - 60 ans - Conseillère mutualiste

Mandat précédent: 4ème Adjointe au Maire de Val-de-Virvée en charge des Affaires scolaires et de la Communication.

Notre représentation en commissions :

Commission n° 1 : Organisation générale, finances, prospective	C. SALLES-CLAVERIE S. GUINAUDIE
Commission n°2 : Urbanisme, environnement, cadre de vie, ...	E. KUBRACK JL. RIGAL
Commission n°3 : Social, Jeunesse, Solidarité, Affaires scolaires	S. DESCHAMPS E. KUBRACK
Commission n°4 : Voirie, Bâtiments, Cimetières	S. GUINAUDIE C. SALLES-CLAVERIE
Commission n°5 : Culture, Patrimoine, Citoyenneté, Vie associative	JL. RIGAL F. FAUSSEMAGNE
Commission n° 6 : Communication, Animations	F. FAUSSEMAGNE S. DESCHAMPS
Comité Communal d'Action Sociale	S. DESCHAMPS S. GUINAUDIE

A votre écoute



Pendant notre campagne électorale, nous nous sommes engagés à être à votre écoute. Nous tiendrons parole !

Si vous avez des interrogations, des besoins, des souhaits pour notre commune, nous sommes disponibles pour échanger avec vous et, si nous le pouvons, vous apporter des réponses.

@ ensemble2v@gmail.com



Ensemble pour Val-de-Virvée

Expression libre



Quelle vision de l'avenir ?

Après l'intense effort intellectuel de la majorité municipale pour s'accaparer nos idées et une bonne partie de notre programme, sous la forme d'un superbe plagiat, nous attendions avec impatience une présentation de la politique générale de la nouvelle équipe. Six mois après, nous attendons toujours !

La municipalité précédente avait conduit une réflexion et produit une étude prospective consacrée à l'avenir de Val-de-Virvée à échéance de 10 ans.

Nous n'osons imaginer, devant le silence pesant sur la suite qui sera donnée à ce dossier, que certains de ceux qui ont participé à cette réflexion et qui aujourd'hui détiennent les responsabilités, aient perdu la mémoire, voire renient leurs convictions.

Nous n'osons imaginer que les séances du Conseil Municipal se réduisent à examiner comment réaliser, uniquement à court terme, des projets largement engagés par l'équipe précédente.

Confrontés à bien des incertitudes, nos concitoyens ont eux aussi besoin de savoir où veulent les conduire ceux qu'ils ont élus. Charge à eux de leur démontrer qu'ils se soucient aussi de leur avenir.



Revalorisation des indemnités ...

légal mais indécentes

Lors du Conseil municipal du 25 mai 2020, après l'élection du Maire et des adjoints de Val-de-Virvée, nous nous sommes opposés à la revalorisation de leurs indemnités.

La majorité municipale a fixé l'indemnité du Maire à 2 006,93 € brut contre 1 634,63 € brut à son prédécesseur.

La même enveloppe (90 000 € au budget) qui servait à indemniser les maires et adjoints des 3 communes historiques a été partagée entre les 7 élus indemnisés de la commune nouvelle.

Ce choix est indécent pour nous sachant qu'il était prévu à la création de la Commune Nouvelle de réduire l'enveloppe globale pour assurer des économies de structure. Une augmentation importante alors que beaucoup d'entre vous ont vu leur revenu baisser ou absent suite à la crise sanitaire liée au Covid-19 !

Nous attendons de voir si l'implication des nouveaux élus de la majorité sera à la hauteur de cette généreuse augmentation !!

Nos actions :

Ce que nous avons proposé :

- * La publication des procès verbaux des conseils municipaux sur le site internet
- * La Vice-présidence du CCAS à une personne de la société civile
- * La programmation des séances du Conseil Municipal au semestre

Ce qui nous interroge :

- * Le maintien de nos 3 écoles ?
- * Le prochain collège de nos enfants ?
- * Les accueils dans les mairies déléguées ?

Ce que nous avons refusé :

- * L'augmentation des indemnités des élus

Ce que nous avons soutenu :

- * La demande de subvention pour les jeux du Parc de la Charmille
- * L'élargissement du virage du croisement de la Rue de Pivain et de Maubrat
- * La composition des commissions municipales
- * L'achat du terrain pour agrandir le cimetière d'Aubie
- * La prime aux agents pendant la crise COVID 19

L'équipe en place et son...(in) action

Les élus de la majorité ont pris leurs fonctions, et certains d'entre eux ont l'expérience, parfois même depuis de nombreuses années, ils ne découvrent donc pas les responsabilités.

Ils auraient pu prendre rapidement des décisions fortes, promises pendant la campagne. La période du confinement était l'occasion de peaufiner un certain nombre de dossiers !

Et bien non ! Ils s'inscrivent dans la continuité et ne réalisent que ce qui était prévu :

- Travaux dans les écoles
- Aire de jeux du Parc de la Charmille dont l'étude était déjà faite
- Achat de terrains dont la négociation avait déjà été menée.
- Installation de tableaux numériques dans nos écoles.

Ces projets ne sont donc pas à mettre à leur seul crédit. Nous attendons maintenant qu'ils agissent.

A suivre...

Où est VAL-DE-VIRVÉE ?

Notre commune est l'une des plus importantes de la Haute Gironde. Elle doit, avec d'autres, montrer la voie sur un certain nombre de sujets. Pour ce faire, son maire devrait être présent dans les instances où se prennent les décisions.

Aujourd'hui, il est absent de l'exécutif de la Communauté des Communes, absent de l'exécutif du Syndicat du Moron et de la Virvée, absent de l'exécutif du Syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement, absent de l'exécutif du Syndicat d'électrification, absent de l'exécutif du Syndicat de SCOT, absent de l'exécutif du SMICVAL !

Et pourtant demain, il faudra bien être présent sur les dossiers importants.

Encore une fois, à suivre ...

Comment faire confiance ?

La démocratie repose sur la confiance des électeurs en leurs élus. Les Français ont bâti une relation particulière avec ceux qu'ils amènent aux responsabilités et elle est encore plus forte pour les élus municipaux. Mais cette confiance doit être évaluée à l'aune des faits et des décisions.

Comment faire confiance à des élus, qui lors de la création de la commune nouvelle, se sont engagés sur une charte de valeurs et qui ne la respectent pas pour se faire élire ?

Comment faire confiance à des élus, qui pendant la campagne électorale, annoncent que les maires délégués seront dans les 3 premiers adjoints et qui, une fois élus, ne respectent pas cet engagement ?

C'est pourtant bien ce qui s'est passé à VAL-DE-VIRVÉE

Expression libre

Groupe de la majorité municipale. « Bien vivre à Val-de-Virvée »

Vous avez dit Démocratie...

Vous nous avez fait confiance pour diriger votre commune pendant les 6 prochaines années et nous vous en remercions.

Ces élections ont été particulières. Nous avons longtemps espéré que le projet que nous avons bâti dans une équipe commune pourrait aboutir. Mais la remise en cause de la parole donnée au service d'objectifs individualistes n'a jamais fait partie de nos valeurs et nous ne pouvons la cautionner.

On aurait pu penser que les résultats de cette élection obligeraient certains à plus de modestie, mais force a été de constater qu'il n'en est rien.

En effet, vous avez pu apprendre, et c'est une première en Cubzaguais, que le candidat ayant perdu les élections sur sa commune a osé se présenter et a été élu à un poste de vice-président de La Communauté de Communes du Grand Cubzaguais ; et ce au mépris du vote des Virvéennes et des Virvéens.

On touche ici au côté pervers de devoir vivre de mandats électifs, car l'obligation d'obtenir des mandats rémunérés devient vite alimentaire et oblige alors à balayer d'un revers de main toute morale et tout amour propre.

On peut alors aussi se poser la question du mode d'élection des présidents d'EPCI ; car nous avons pu vivre une élection qui s'apparentait plus à un bel exercice d'arithmétique politicienne qu'à un exercice démocratique. Ceux qui prônent une élection au suffrage direct ou indirect par les conseils municipaux, devraient être entendus.

En tout cas, soyez certains que les conseillers communautaires issus de l'équipe que vous avez choisie travailleront de manière constructive au sein des commissions de la Communauté de Communes. Nous sommes également présents au SIAEPA du Cubzaguais-Fronsadais, au syndicat du Moron, au syndicat du SCOT et au SDEEG, où nous saurons vous représenter.

Nous avancerons toujours avec pour unique but la recherche de l'intérêt commun, dans un esprit positif de discussion et de confrontation des idées.

« Bien Vivre à VAL DE VIRVEE »

Informations Utiles

En raison des nombreuses incertitudes et des annulations que cette période implique vous retrouverez votre agenda des manifestations sur le site internet de la commune.

Nous nous efforçons de le mettre à jour en fonction des différentes restrictions qui sont appliquées.

www.valdevirvee.fr/manifestations.html

Le traditionnel spectacle de Noël devrait avoir lieu le dimanche 13 décembre 2020 sous réserve des mesures gouvernementales.

Numéros d'urgence

Pompiers :	18
SAMU :	15
Gendarmerie :	17 ou 05 57 94 05 60
Centre Anti Poison :	05 56 96 40 80
SOS Médecin :	05 56 44 74 74
Pharmacie de garde :	3237
Enfance maltraitée :	119
Violence Femmes Info :	3919 ou SMS au 114
Protection et assistance aux personnes âgées :	0800 020 528

**BIENTÔT 16 ANS !
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE**



www.defense.gov.fr/jdc



Mon calendrier de collecte : VAL DE VIRVÉE

Sep. 2020

Mar. 01
Mer. 02
Jeu. 03
Ven. 04
Sam. 05
Dim. 06
Lun. 07
Mar. 08
Mer. 09
Jeu. 10
Ven. 11
Sam. 12
Dim. 13
Lun. 14
Mar. 15
Mer. 16
Jeu. 17
Ven. 18
Sam. 19
Lun. 20
Mar. 21
Mer. 22
Sam. 23
Jeu. 24
Ven. 25
Sam. 26
Dim. 27
Lun. 28
Mar. 29
Mer. 30

Oct. 2020

Jeu. 01
Ven. 02
Sam. 03
Dim. 04
Lun. 05
Mar. 06
Mer. 07
Jeu. 08
Ven. 09
Sam. 10
Dim. 11
Lun. 12
Mar. 13
Mer. 14
Jeu. 15
Ven. 16
Sam. 17
Dim. 18
Lun. 19
Mar. 20
Mer. 21
Jeu. 22
Ven. 23
Sam. 24
Dim. 25
Lun. 26
Mar. 27
Mer. 28
Jeu. 29
Ven. 30
Sam. 31

Nov. 2020

Dim. 01 (Férié)
Lun. 02
Mar. 03
Mer. 04
Jeu. 05
Ven. 06
Sam. 07
Dim. 08
Lun. 09
Mar. 10
Mer. 11 (Férié)
Jeu. 12
Ven. 13
Sam. 14
Dim. 15
Lun. 16
Mar. 17
Mer. 18
Jeu. 19
Ven. 20
Sam. 21
Dim. 22
Lun. 23
Mar. 24
Jeu. 25
Ven. 26
Sam. 27
Dim. 28
Lun. 29
Mar. 30
Dim. 31

Dec. 2020

Mar. 01
Mer. 02
Jeu. 03
Ven. 04
Sam. 05
Dim. 06
Lun. 07
Mar. 08
Mer. 09
Jeu. 10
Ven. 11
Sam. 12
Dim. 13
Lun. 14
Mar. 15
Mer. 16
Jeu. 17
Ven. 18
Sam. 19
Dim. 20
Lun. 21
Mar. 22
Mer. 23
Jeu. 24
Ven. 25 (Férié)
Sam. 26
Dim. 27
Lun. 28
Mar. 29
Mer. 30
Jeu. 31

Jan. 2021

Ven. 01 (Férié)
Sam. 02
Dim. 03
Lun. 04
Mar. 05
Mer. 06
Jeu. 07
Ven. 08
Sam. 09
Dim. 10
Lun. 11
Mar. 12
Mer. 13
Jeu. 14
Ven. 15
Sam. 16
Dim. 17
Lun. 18
Mar. 19
Mer. 20
Jeu. 21
Ven. 22
Sam. 23
Dim. 24
Lun. 25
Mar. 26
Mer. 27
Jeu. 28
Ven. 29
Sam. 30
Dim. 31

Feb. 2021

Lun. 01
Mar. 02
Mer. 03
Jeu. 04
Ven. 05
Sam. 06
Dim. 07
Lun. 08
Mar. 09
Mer. 10
Jeu. 11
Ven. 12
Sam. 13
Dim. 14
Lun. 15
Mar. 16
Mer. 17
Jeu. 18
Ven. 19
Sam. 20
Dim. 21
Lun. 22
Mar. 23
Mer. 24
Jeu. 25
Ven. 26
Sam. 27
Dim. 28

Mar. 2021

Lun. 01
Mar. 02
Mer. 03
Jeu. 04
Ven. 05
Sam. 06
Dim. 07
Lun. 08
Mar. 09
Mer. 10
Jeu. 11
Ven. 12
Sam. 13
Dim. 14
Lun. 15
Mar. 16
Mer. 17
Jeu. 18
Ven. 19
Sam. 20
Dim. 21
Lun. 22
Mar. 23
Mer. 24
Jeu. 25
Ven. 26
Sam. 27
Dim. 28
Lun. 29
Mar. 30
Mer. 31

Avr. 2021

Jeu. 01
Ven. 02
Sam. 03
Dim. 04 (Férié)
Lun. 05 (Férié)
Mar. 06
Mer. 07
Jeu. 08
Ven. 09
Sam. 10
Dim. 11
Lun. 12
Mar. 13
Mer. 14
Jeu. 15
Ven. 16
Sam. 17
Dim. 18
Lun. 19
Mar. 20
Mer. 21
Jeu. 22
Ven. 23
Sam. 24
Dim. 25
Lun. 26
Mar. 27
Mer. 28
Jeu. 29
Ven. 30

Mai. 2021

Sam. 01 (Férié)
Dim. 02
Lun. 03
Mar. 04
Mer. 05
Jeu. 06
Ven. 07
Sam. 08 (Férié)
Dim. 09
Lun. 10
Mar. 11
Mer. 12
Jeu. 13 (Férié)
Ven. 14
Sam. 15
Dim. 16
Lun. 17
Mar. 18
Mer. 19
Jeu. 20
Ven. 21
Sam. 22
Dim. 23
Lun. 24 (Férié)
Mar. 25
Mer. 26
Jeu. 27
Ven. 28
Sam. 29
Dim. 30
Lun. 31

Jui. 2021

Mar. 01
Mer. 02
Jeu. 03
Ven. 04
Sam. 05
Dim. 06
Lun. 07
Mar. 08
Mer. 09
Jeu. 10
Ven. 11
Sam. 12
Dim. 13
Lun. 14
Mar. 15
Mer. 16
Jeu. 17
Ven. 18
Sam. 19
Dim. 20
Lun. 21
Mar. 22
Mer. 23
Jeu. 24
Ven. 25
Sam. 26
Dim. 27
Lun. 28
Mar. 29
Mer. 30

Jul. 2021

Jeu. 01
Ven. 02
Sam. 03
Dim. 04
Lun. 05
Mar. 06
Mer. 07
Jeu. 08
Ven. 09
Sam. 10
Dim. 11
Lun. 12
Mar. 13
Mer. 14 (Férié)
Jeu. 15
Ven. 16
Sam. 17
Dim. 18
Lun. 19
Mar. 20
Mer. 21
Jeu. 22
Ven. 23
Sam. 24
Dim. 25
Lun. 26
Mar. 27
Mer. 28
Jeu. 29
Ven. 30
Sam. 31

Aou. 2021

Dim. 01
Lun. 02
Mar. 03
Mer. 04
Jeu. 05
Ven. 06
Sam. 07
Dim. 08
Lun. 09
Mar. 10
Mer. 11
Jeu. 12
Ven. 13
Sam. 14
Dim. 15 (Férié)
Lun. 16
Mar. 17
Mer. 18
Jeu. 19
Ven. 20
Sam. 21
Dim. 22
Lun. 23
Mar. 24
Mer. 25
Jeu. 26
Ven. 27
Sam. 28
Dim. 29
Lun. 30
Mar. 31

 Les non-recyclables, Ordures ménagères

 Les recyclables, Papier & Emballages

Vos bacs sont collectés dans la journée, pensez à les sortir la veille au soir

Même les jours fériés, vos bacs sont collectés ! (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT, aux heures de collecte habituelles)

Infos Pratiques et Contact

Accueil du lundi au
vendredi

9h - 12h30 et 14h - 17h

 05 57 84 74 00

 contact@smicval.fr

 www.smicval.fr

 8 route de la Pinière
33910 St Denis de Pile



smicval

Compostage individuel

Tontes, marc de café, cartons souillés, coquilles d'œufs, fleurs fanées, épluchures de fruits et de légumes, papiers essuie-tout



ou

Collecte des restes alimentaires

Idem + Restes de repas (pain, viande, poisson, pâtes...), crustacés, coquillages



Collecte des papiers et emballages recyclables

Tous les papiers
Magazines, journaux,
prospectus, enveloppes...



Bouteilles et Flacons plastiques

S'il y a un bouchon c'est bon !



Cartons et Briques alimentaires

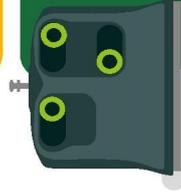


Emballages métalliques
Conserves, Aérosols, Carnettes...



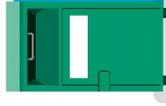
Apport volontaire du verre

Enlevez les bouchons et les couvercles



Apport volontaire des vêtements et textiles

Tous Les Textiles, Linge de maison et Chaussures peuvent être déposés pour être valorisés, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paires,



Collecte déchets non recyclables

Films plastique, pots de yaourt,
barquettes plastique, polystyrène,
couches, ampoules à Incandescence



Apport volontaire en Pôle Recyclage (déchèterie)

Métaux - Gravats - Bois - Végétaux - Plâtre - Cartons - Meubles - Appareils électriques - Déchets dangereux

Ouvert du lundi au samedi

► **SANS rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et jeudis**

de 9h à 12h et de 14h à 18h en été et de 13h à 17h en hiver

► **AVEC rendez-vous, les vendredis et samedis**

en 3 min chrono sur www.smicval.fr ou au 05 57 84 74 00



N'oubliez pas de
présenter votre carte
elle est **obligatoire**

